

● (2010)

Je suis certain qu'il y a des ministériels qui prétendent croire au droit à la vie privée et qui estiment que la divulgation de l'information par les organismes gouvernementaux est fort souhaitable et même nécessaire dans une démocratie. Toutefois, au cours des années, le gouvernement a agi de façon tout à fait opposée. Quand les procès de Nuremberg ont eu lieu en Allemagne, les Allemands en grande partie responsables de l'expansion du totalitarisme, du nazisme et des abus du fascisme étaient parvenus à leurs fins en restreignant à un tel point l'information au grand public que de nombreux accusés à Nuremberg ont pu déclarer qu'ils n'étaient pas au courant de la situation, qu'ils n'auraient pas été suffisamment renseignés pour formuler des objections s'ils l'avaient voulu. Je crois que c'est un exemple flagrant de ce qui se passe quand la population d'un pays est privée d'une information qui lui permettrait, soit par l'intermédiaire d'une élection, soit par la constitution d'une opposition quelconque, d'exprimer ses opinions si elle était au courant des faits.

Les membres du gouvernement disent toujours que divulguer de tels renseignements pourrait mettre en danger la sécurité et la sûreté de la nation. Ils disent que cela pourrait nuire à notre commerce international. Pourquoi alors le gouvernement actuel, s'il veut ou peut divulguer certains renseignements très simples comme le volume approximatif de nos réserves en gaz, ne peut-il pas le faire?

Je suis scandalisé quand j'entends dire dans le public qu'il importe peu que nous ayons de grosses voitures ou que nous gaspillions de l'essence, que nous imposions des normes anti-pollution qui ne sont pas efficaces mais qui entraînent une plus grande consommation d'essence, que nous n'isolions pas suffisamment nos maisons ou que nous ne baissions pas le chauffage, que nous ne conservions pas les ressources de notre industrie, simplement parce qu'on ne croit pas vraiment qu'il y a une pénurie de combustibles fossiles. Le public ne le croit pas parce que le gouvernement ne lui a jamais dit quelles étaient nos réserves. Je ne crois pas que la Fonction publique soit assez incompétente pour ne pas savoir cela. Je crois aussi qu'elle n'est pas assez incompétente pour ne pas savoir que les sociétés pétrolières se moquent d'elle.

Je suis sûr qu'il se trouve des gens à l'Office national de l'énergie qui ont une idée assez juste des réserves dont nous disposons. Pourtant, les sociétés pétrolières et gazières nous disent qu'elles peuvent durer encore 100 ans. Mais peu de temps après, la crise éclate et on nous dit alors que nos réserves ne dureront que huit ans. De fait, nous avons peut-être bien des réserves pour 20 ans, mais le gouvernement n'a jamais pu donner de précisions au peuple canadien.

Je reste convaincu qu'il se trouve à l'Office national de l'énergie et au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des spécialistes qui ont une excellente idée de ce que sont nos réserves. Le gouvernement ne nous le dit pas, de crainte que l'industrie ne tire parti d'une part des pénuries et d'autre part des excédents, selon qu'ils se produisent. Alors, qui y perd? Certains députés prétendent

Textes réglementaires

que les réserves de pétrole ne se vendent pas dans leurs régions, d'où des mises à pied, alors que d'autres constatent que les ressources se font rares dans les leurs. Dans tout cela, c'est l'industrie du pétrole qui gagne. Ou bien le gouvernement est totalement dominé par l'industrie et par ses amis de l'establishment ou bien il est totalement incompétent.

Un fonctionnaire incompétent peut très bien apposer sur une lettre ou sur un rapport un tampon portant la mention «confidentiel», ou «pour consultation seulement», et dire que l'on ne peut pas emporter le document. Si le rapport est mauvais à ce point, l'attitude la plus sage serait d'interdire qu'on l'emporte pour que personne ne le lise, sinon on aura toutes sortes d'incompétents qui viendront faire et étudier de mauvais rapports, et cela coûtera très cher au pays. Par contre, si l'on peut lire ces rapports, on peut également prendre les décisions nécessaires.

Le problème au Canada, c'est que des incompétents ont pris l'habitude d'indiquer la mention «confidentiel» sur tous les morceaux de papier. Lorsque les journalistes, les députés et le grand public pourront étudier et juger ces documents, les Canadiens pourront porter un jugement assez valable sur ce document et en interpréter le contenu.

Bien des secteurs sont touchés par ce manque d'information et le gouvernement refuse de publier un grand nombre de rapports sous le prétexte que la divulgation de cette information ne serait pas dans l'intérêt du ministère concerné. Voilà ce qu'on dit au sujet de l'assurance-chômage, de la main-d'œuvre et de rapports provenant de diverses autres ministères que je connais un peu.

Chaque fois que je téléphone à des hauts fonctionnaires de ces ministères, n'importe quel jour de la semaine, on me répond qu'ils sont en réunion. Je téléphone au président, à son adjoint, aux chefs des ministères, mais ils sont tous à cette sacrée réunion, à rédiger des rapport confidentiels qu'eux seuls peuvent lire, et ils passent la moitié de leur temps à des réunions à discuter de questions qu'ils jugent confidentielles. Ces rapports pourraient peut-être me permettre de me faire une opinion sur le sujet, mais on m'interdit d'en prendre connaissance.

Le parti libéral a un nouveau truc maintenant pour remettre tout à plus tard. Il dit qu'un document ne peut être communiqué. Le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) s'y connaît à merveille. Il dit ne pouvoir publier un rapport tant qu'il n'est pas rédigé dans les deux langues. Donc, si un rapport ne peut être retardé pour quelque autre raison, on n'a qu'à dire qu'il faudra attendre deux mois à cause de la traduction. Il y a toutes sortes de raisons qui peuvent empêcher la publication d'un document, mais il me semble que le public est mal informé lorsque ces documents ne sont pas livrés.

Il y a un autre facteur dont il faut tenir compte. La presse au Canada est souvent surexcitée chaque fois qu'un ministre ou l'un de ses hauts fonctionnaires divulgue un document subrepticement. Ainsi, les journalistes pensent qu'il s'agit d'un document de la plus haute importance et, partant, le document jouit d'une grande publicité qu'il ne mérite peut-être pas. Si le gouvernement veut faire d'un document un ballon d'essai, il le dévoile toujours aux media qui lui accordent une importance beaucoup plus grande qu'ils ne l'auraient fait autrement.